

PREFET DE L'ALLIER

Direction Départementale  
de la Cohésion Sociale et  
de la Protection des  
Populations de l'Allier

Yzeure, le

14 OCT. 2011

Service  
Hébergement et  
Logement Social  
Affaire suivie par :  
Maryse SIMANA  
Mél :  
maryse.simana@allier.gouv.fr

Le Préfet de l'Allier

74

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
du département de l'Allier  
(en communication à MM. Les Sous-  
Préfets de Montluçon et Vichy)

**OBJET : Hébergement hivernal d'urgence 2011/2012 des personnes sans abri**

Comme chaque année, je vous indique les coordonnées des structures d'hébergement d'urgence existant dans le département de l'Allier.

Pour tout problème d'urgence, il convient d'appeler le Système Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO), N° Vert National : 115

Je vous précise que ces établissements ont pour mission soit d'accueillir la personne qui leur est adressée en urgence, soit de rechercher une solution adaptée et que ces mesures peuvent se conjuguer avec les dispositifs que vous jugerez utile de mettre en œuvre, eu égard aux circonstances locales.

Je vous demande notamment de susciter les solutions familiales ou amicales ou de proposer au coordonnateur du SIAO en dernier recours l'adresse d'hôtels susceptibles d'accueillir pour une ou deux nuits des personnes à la rue.

Le partenariat avec Météo France est reconduit.

J'attire votre attention sur le niveau 3 qui correspond à un niveau de crise exceptionnel (lorsque la température est négative le jour et inférieure à - 10°C la nuit).

Les maires sont chargés d'identifier des locaux sur le territoire de leur commune susceptibles d'être mobilisés très rapidement, afin de permettre la mise à l'abri d'un grand nombre de personnes.

Je vous remercie de bien vouloir me faire connaître les lieux que vous avez recensés pour la mise en œuvre de ce dispositif d'ici le 15/11/2011 dans la mesure du possible.

En cas de problème de prise en charge sur votre territoire, vous pouvez contacter, pendant les heures ouvrables, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Allier, Service Hébergement et Logement Social ☎ 04 70 48 35 83 ou 04 70 48 35 82.

En dehors des périodes ouvrables, vous pouvez également vous adresser à la Préfecture de Moulins.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir veiller à l'information, par tout moyen utile, de vos collaborateurs chargés de l'action sociale ou susceptibles de repérer dans le cadre de leurs attributions des personnes isolées ou des familles vivant dans des conditions précaires.

Je vous remercie de bien vouloir m'informer, sous le présent timbre, des difficultés que vous pourriez rencontrer.

**Le Préfet de l'Allier,**



**Jean-Luc MARX**